REGLEMENT opération « Bonus inscription Black friday 2026 »

« Jusqu'à 1000€ de cartes cadeaux à gagner »
Du 21 au 29 novembre 2026, avec « Le Plessis Robinson Boutik's»

Article 1 - Objet de l'opération « Bonus inscription Black friday »

L'association **« Les Commerçants Robinsonnais » – 18 Grand Place – 92350 Le Plessis Robinson**, et les commerçants orcéens organisent du 21 au 29 novembre 2026 un jeu en ligne accessible en s'inscrivant sur l'application « Le Plessis Robinson Boutik's».

Lors de leur visite en centre-ville ou dans les magasins participants, chaque personne équipé d'un Smartphone connecté au réseau internet ou wifi pourra télécharger l'application « Le Plessis Robinson Boutik's» en se rendant sur App Store ou Google Play Store sur son téléphone. Une fois l'application téléchargée sur leur smartphone ou en se connectant sur https://leplessisrobinson.comercea.com/ depuis un PC ou une tablette, les personnes souhaitant participer au jeu concours de « Bonus inscription Black friday » devront obligatoirement s'inscrire nouvellement sur l'application Le Plessis Robinson Boutik's en créant un compte fidélité Le Plessis Robinson Boutik's sur la période de jeu indiquée ci-dessus.

Toutes les personnes nouvellement enregistrées sur l'application Le Plessis Robinson Boutik's qui auront complété et validé leur inscription seront éligibles pour gagner des cartes cadeaux d'une valeur unitaire de 5€.

Toute personne à la possibilité, dans le respect des contraintes précisées dans l'article 2 du présent règlement à participer à ce jeu, basé sur un principe explicité dans l'article 3 du présent règlement.

Article 2 - Participation

Peuvent participer, toutes les personnes physiques, majeures au 21 novembre 2026, domiciliées en France métropolitaine, à l'exclusion des commerçants participants à l'opération, de leurs familles, des membres de leur personnel et des familles de ceux-ci.

Ne seront considérées comme participant que les personnes nouvellement inscrites sur l'application « Le Plessis Robinson Boutik's» ou sur https://leplessisrobinson.comercea.com/ entre le 21 au 29 novembre 2026 et qui auront complété en totalité le formulaire d'inscription en ligne sur leur Smartphone ou sur https://leplessisrobinson.comercea.com/ .
La participation au présent jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Article 3 – Organisation du jeu

Les participants au jeu concours pourront gagner des cartes cadeaux d'une valeur unitaire de 5€ TTC pour toute nouvelle inscription entre le 21 et le 29 novembre 2026 chez les commerçants Robinsonnais participants à l'application Le Plessis Robinson Boutik's. Toute personne nouvellement inscrite sur Le Plessis Robinson Boutik's sur

la période précitée se verra immédiatement et automatiquement offrir une carte cadeau dématérialisée de 5€, elle apparaitra sur son application dans son compte fidélité à la rubrique « Chèque fidélité & carte cadeau ».

Les étapes du jeu

1. Je télécharge l'application « Le Plessis Robinson Boutik's» sur mon Smartphone ou depuis mon PC ou sur ma tablette je me connecte sur https://leplessisrobinson.comercea.com/
2. Je complète le formulaire en ligne en donnant mon nom et mon prénom, mon adresse e-mail ou mon n° de téléphone, mon code postal et mon mot de passe.
3. J'accepte les CGU (Conditions générales d'utilisation)
4. Je valide mon inscription en cliquant sur « Valider ».
5. Je suis inscrit
6. Je suis alors éligible pour participer et gagner l'une des 200 cartes cadeau mises en jeu
7. Ma carte cadeau apparaîtra automatiquement dans mon compte fidélité à la rubrique « Chèque fidélité & carte cadeau ». A compter de cette instant j'ai un (1) an pour la dépenser chez les commerçants participants.

Les cartes cadeaux ainsi offertes aux participants nouvellement inscrits sur la période de jeu seront utilisables chez les commerçants adhérents « Le Plessis Robinson Boutik's», pendant 1 an et sur présentation de celles-ci chez les commerçants participants à « Le Plessis Robinson Boutik's» qui devront en scanner le code-barres afin d'enregistrer le paiement de votre achat. Liste des commerçants participants sur l'application « Le Plessis Robinson Boutik's » ou sur https://leplessisrobinson.comercea.com/ en rubrique « Découvrir les commerces de ma ville ».

De la même manière, toutes les cartes cadeaux ne pourront être obtenues autrement que par le fait de s'inscrire comme nouveau client sur « Le Plessis Robinson Boutik's » entre le 21 et le 29 novembre 2026 dans le respect du présent règlement.

Les dotations cartes cadeaux ne pourront pas faire l'objet d'un remboursement en espèces, elles sont réputées non sécables et à dépenser en une seule et unique fois, et uniquement dans les magasins adhérents à « Le Plessis Robinson Boutik's» de votre choix (Voir annuaire complet dans l'application ou sur https://www.leplessisrobinson-boutiks.com/autourdemoi/). Aucun rendu de monnaie ne pourra être fait si la totalité des achats réalisés est inférieure au solde restant sur la carte cadeau.
De même les cartes cadeaux ne sont pas cumulables avec d'autres opérations promotionnelles en cours, périodes de soldes ou ventes privées, sauf indications contraires du ou des commerçants.

Les gagnants autorisent toutes les vérifications nécessaires à la détermination de leur identité et de leur domicile et de leur adresse IP afin de contrôle ne permettant pas de double ou multiple inscription pour une même personne.

Toute fausse déclaration d'âge, d'identité, double ou multiple inscriptions entraînera automatiquement l'annulation de la participation et en conséquence la nullité des gains reçus.

Article 4 – Remise des lot

Toute personne qui se sera inscrite au jeu en ligne sur l'application Smartphone « Le Plessis Robinson Boutik's» ou sur https://leplessisrobinson.comercea.com/ tel qu'indiqué dans l'article 3 du présent règlement gagnera automatiquement une carte cadeau dématérialisée d'une valeur de 5€.

200 cartes cadeaux d'une valeur unitaire de 5€ sont mises en jeu, par conséquent seuls les 200 premiers nouveaux clients inscrits sur « Le Plessis Robinson Boutik's » sur la période de jeu sont éligibles et gagneront une carte cadeau.

Les données collectées sont nécessaires pour le traitement des inscriptions et génération de la carte cadeau dans le compte fidélité du nouvel inscrit participant, et la bonne attribution des lots gagnés. Les données ainsi collectées seront utilisées pour toute la durée du jeu et au-delà pour la gestion du compte fidélité des personnes nouvellement inscrites sur « Le Plessis Robinson Boutik's » et uniquement exploitées à des fins commerciales par les commerçants adhérents à l'application « Le Plessis Robinson Boutik's» mais en aucun cas utilisables par leurs prestataires associés à la gestion du programme de fidélité dématérialisé « Le Plessis Robinson Boutik's».

Une personne ne peut s'inscrire qu'une seule et unique fois (même nom et prénom, même adresse postale, e-mail ou numéro de téléphone, adresse IP).

Article 5 - Liste des lots

Ce jeu est doté par Les Commerçants Robinsonnais et ses partenaires participants à l'opération de deux-cents (200) cartes cadeaux d'une valeur unitaire de 5€, soit une dotation totale de mille (1000) euros en carte cadeau.

Chaque carte cadeau offerte aux 200 premiers participants aura une durée de validité de 1 an. Une seule carte cadeau par personne (Même nom, même adresse mail ou n° de téléphone, même compte fidélité Le Plessis Robinson Boutik's) pourra être gagnée.

Article 6 – Désignation des gagnants

Un gagnant est une personne nouvellement inscrite sur « Le Plessis Robinson Boutik's » entre le 21 et le 29 novembre 2026 après avoir complété et valider le formulaire d'inscription en ligne l'application « Le Plessis Robinson Boutik's » ou sur https://leplessisrobinson.comercea.com/.

Les gagnants recevront de manière automatique et dématérialisée leur carte cadeau.

Pour utiliser les cartes cadeaux virtuelles dans un magasin « Le Plessis Robinson Boutik's» participant à l'opération, les gagnants devront présenter celles-ci sur l'écran de leur smartphone aux commerçants participants qui pourront ainsi en scanner le code-barre afin d'enregistrer votre achat et se faire payer tout ou partie des marchandises qu'il vous auront vendu grâce à cette carte cadeau.

Tout lot, carte cadeau non utilisé sur la période de validité (1 an) sera considéré comme abandonné par le gagnant et ne pourra en aucun cas être utilisé chez les commerçants de « Le Plessis Robinson Boutik's » participants et ne pourra en aucun cas faire l'objet d'un remplacement ou remboursement quelconque de ladite carte cadeau.

Les participations qui ne respecteraient pas les points visés à l'article 3 du présent règlement ne seront pas pris en compte ; de même, les participations dont les coordonnées seraient incomplètes ou comporteraient des erreurs de saisie, enregistrées après la date de clôture du jeu-concours ou enregistrées en double seront considérées comme nulles. LES COMMERÇANTS ROBINSONNAIS se réserve le droit de procéder à la vérification des informations qui lui auront été communiquées.

Toute tentative de fraude d'un participant, par conséquent d'inscription multiple, ou tout autre mode frauduleux, verra sa participation annulée. Son compte fidélité « Le Plessis Robinson Boutik's » nouvellement créé sera fermé définitivement sans préavis et son lot annulé.

Article 7 - Dispositions réglementaires

Un exemplaire du présent règlement sera disponible sur l'application « Le Plessis Robinson Boutik's» ou sur https://leplessisrobinson.comercea.com/.

Le règlement sera adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite avant le 29 novembre 2026 00h00, (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante : Co'mercéa – 5 rue du chant des oiseaux – 78360 Montesson qui se chargera au nom de Les Commerçants Robinsonnais de vous faire parvenir le règlement par courrier postal.

Les frais d'affranchissement de la demande de règlement seront remboursés sur la base du tarif lent en vigueur sur simple demande écrite conjointe à la demande d'un exemplaire du règlement.

Aucun frais de déplacement ni de quelque autre nature ne sera remboursé étant expressément convenu que les participants se déplacent chez les commerçants pour des raisons relevant de leur convenance personnelle et non dans le but premier de participer au jeu.

La participation à ce jeu emporte de plein droit adhésion au présent règlement.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu.

La responsabilité de Les Commerçants Robinsonnais, les commerçants et de ses partenaires dans l'organisation de cette opération ne saurait être engagée si pour des cas de force majeure, ou indépendant de leur volonté, le jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès à

l'application « Le Plessis Robinson Boutik's», au site internet https://leplessisrobinson.comercea.com/ s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL, fibre ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le Participant de se connecter à ces Sites web et application et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.
IMPORTANT : La demande de remboursement des frais de connexion Internet est limitée aux seuls participants titulaires d'un abonnement souscrit auprès du fournisseur d'accès facturé au temps passé, et dans la limite de 2 minutes de connexion, d'une seule demande par foyer et par titulaire de l'abonnement, sur toute la durée du jeu.

La responsabilité de Les Commerçants Robinsonnais et de ses partenaires dans l'organisation de cette opération ne saurait être engagée si pour des cas de force majeure, ou indépendant de leur volonté, le jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

L'ensemble des conditions générales d'utilisation (CGU) de l'application « Le Plessis Robinson Boutik's» et du programme de fidélité sont disponibles dans l'application elle-même ou sur https://leplessisrobinson.comercea.com/.

Article 8 - Dispositions d'ordre général

Les organisateurs du présent jeu, ainsi que les participants s'engagent à recourir à un arbitrage amiable et préalable pour tout litige concernant le déroulement de l'opération.

Les organisateurs se réservent le droit, pour quelque raison que ce soit, de modifier, proroger ou annuler l'opération sans préavis, sans que leur responsabilité soit engagée de ce fait.

Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application du présent règlement ou qui ne serait pas prévue par celui-ci sera tranchée par les organisateurs. Toute contestation relative à ce jeu ne pourra être prise en compte passé le délai de quinze jours à compter de la date de clôture du jeu

Article 9 : Données personnelles

La présente politique vous informe sur les catégories de données à caractère personnel que nous traitons, la façon dont nous les utilisons, les catégories de destinataires auxquels nous les communiquons, ainsi que sur les droits dont vous disposez.
Les différentes catégories de données collectées lors de votre inscription au jeu concours, via l'application « Le Plessis Robinson Boutik's» et dans le cadre de votre utilisation de nos services ou applications sont les suivantes :

Données à nous communiquer obligatoirement pour s'inscrire au programme fidélité « Le Plessis Robinson Boutik's» et participer au jeu concours :
Nom, Prénom
Adresse E-mail (ou Numéro de téléphone portable)
Code postal

Données que vous pouvez nous communiquer selon votre saisie :
Adresse postale, Ville
Numéro de téléphone
Date de naissance
Nombre de personnes dans le foyer
Mot de passe

Données obligatoire pour bénéficier du programme de fidélité et collecter vos points fidélité à chaque achat:
Géolocalisation et horodatage dernière connexion
ID smartphone pour recevoir des notifications
Historique des tickets fidélité (Montant d'achat) enregistrés dans chaque commerce
Historique des chèques fidélité , offres fidélité utilisés dans chaque commerce

Nous ne traiterons ou n'utiliserons vos données que dans la mesure où cela est nécessaire pour, l'assistance technique, assurer le traitement de vos demandes, créer et gérer votre profil utilisateur, créer et gérer votre accès à nos services en ligne, réaliser des études statistiques, remise des lots du jeu concours indiqué dans le présent règlement et respecter nos obligations légales.
Vos informations personnelles seront conservées aussi longtemps que nécessaire jusqu'à votre suppression ou demande de suppression de vos données. Vous pouvez à tout moment consulter et modifier vos données personnelles, directement dans la rubrique "Infos Perso" de l'application ou par courrier à l' « UCR92 » (Vous devrez alors fournir vos nom, prénom, ainsi qu'une copie de votre pièce d'identité).

Pendant cette période, nous mettons en place tous moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

Vous avez également la possibilité de supprimer vous-même votre compte « Le Plessis Robinson Boutik's» directement sur l'application, alors vos données personnelles seront totalement supprimées du fichier clients utilisateurs de l'application « Le Plessis Robinson Boutik's».

L'accès à vos données personnelles est strictement limité à notre personnel et le personnel de notre prestataire. Les sous-traitants en question sont soumis à une obligation de confidentialité et ne peuvent utiliser vos données qu'en conformité avec nos dispositions contractuelles et la législation applicable. En dehors des cas énoncés ci-dessus, nous nous engageons à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers à vos données sans votre consentement préalable, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).
Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.
Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en contactant Les Commerçants Robinsonnais à l'attention de Mr AMATO par e-mail : lafromagerieponpon@gmail.com

Article 10 : Autorisation d'utilisation des coordonnées

Le seul fait pour une personne de compléter et « valider » le formulaire d'inscription sur l'application « Le Plessis Robinson Boutik's» ou sur https://leplessisrobinson.comercea.com/ autorise Les Commerçants Robinsonnais et ses partenaires les commerçants adhérents au programme « Le Plessis Robinson Boutik's» une exploitation commerciale et/ou analyse marketing de leurs données personnelles ainsi enregistrées dans la base de données « Le Plessis Robinson Boutik's».

Article 11 : La communication

LES COMMERÇANTS ROBINSONNAIS est autorisée à photographier et à filmer les joueurs qui participent à ce jeu. Les éléments pourront être transmis à la presse et/ou intégrés à des documents. Les gagnants autorisent expressément les organisateurs à utiliser leurs noms et prénoms, photos et vidéo dans le cadre de tout message ou manifestation publicitaire ou promotionnel, sur tout support sans que cette autorisation ouvre le droit à d'autre contrepartie que celle du lot offert.

ARTICLE 12 : RESILIATION - DESACTIVATION

Le participant inscrit peut, à tout moment, par simple notification écrite (sur https://leplessisrobinson.comercea.com/ ou sur papier libre), résilier les Conditions Générales d'Utilisation et mettre un terme à sa participation au Programme « Le Plessis Robinson Boutik's», sans préavis préalable.
Cette résiliation n'ouvrira droit à aucune indemnité au profit de Les Commerçants Robinsonnais ou tout autre commerçant participant au programme « Le Plessis Robinson Boutik's». Tous les lots cartes cadeau virtuelles gagnés lors du jeu concours par le participant inscrit seront alors perdus au jour de la résiliation de son adhésion.

LES COMMERÇANTS ROBINSONNAIS est également autorisée à mettre un terme au Programme « Le Plessis Robinson Boutik's» et, en conséquence, à résilier unilatéralement, à tout moment, les Conditions Générales d'Utilisation par l'envoi d'un courriel ou d'une notification push sur le Smartphone des participants inscrits moyennant le respect d'un préavis raisonnable.
Pendant la période de préavis, le participant inscrit sera autorisé à utiliser le Programme « Le Plessis Robinson Boutik's» et donc ses avantages fidélité et/ou cartes cadeaux. A l'issue de la période de préavis, dans l'hypothèse où le participant inscrit disposerait de points de fidélité mais n'atteignant pas le seuil minimum de 1000 points pour le premier chèque fidélité, ces points de fidélité non convertis en chèque fidélité seront définitivement perdus ainsi que tous les chèques fidélité et cartes cadeaux gagnées lors du jeu concours, puis le Compte Fidélité du participant inscrit sera désactivé.

Dans l'hypothèse où le Compte Fidélité resterait inutilisé pendant une période de douze (12) mois consécutifs, Les Commerçants Robinsonnais se réserve le droit de clore ce Compte Fidélité et de le désactiver. Cette clôture et cette dé0sactivation seront effectives dans le délai d'un (1) mois après notification adressée au participant inscrit sur son Smartphone ou par e-mail.
LES COMMERÇANTS ROBINSONNAIS s'engage à cesser d'exploiter toute information nominative relative au participant inscrit à compter de la désactivation de son compte fidélité.
Le participant inscrit garantit l'exactitude des informations fournies et sera seul responsable de toutes les indications erronées, incomplètes ou obsolètes.

Mis à jour le 01 novembre 2026